

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU  
MAIRE**

**Service Évènementiel**

FB/AM/MD/AD

**DECISION N° 26-12823**

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération du conseil Municipal n°2026-09/03-01 en date du 30 mars 2026 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le 4ème alinéa de ladite délibération susnommée,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure un contrat pour une prestation à l'occasion des samedis de l'été.

**CONSIDÉRANT** la proposition faite par l'association City Grimp.

**DECIDE**

**Article 1**

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le contrat n°C26125 est attribué à la société City Grimp, demeurant au 2 Rue du Moulin – 59710 AVELIN

Le contrat est conclu pour un montant de 2 216€ HT, soit 2 659.20€ TTC.

La prestation se déroulera le samedi 18 juillet 2026 au Stade des Petits Marais – 77270 VILLEPARISIS.

**Article 2**

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget communal de l'exercice concerné.

**Article 3**

Toutes les pièces permettant la mise en œuvre de ce marché seront signées, conformément à la délégation consacrée par la délibération du conseil municipal susmentionnée.

**Article 4**

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 30 juin 2026

Le Maire,  
Frédéric BOUCHE

